AMT 7

DÉFENSE BRUXELLES

L'armée leur doit 3 MILLIONS €

Ce montant représente les heures supplémentaires non payées au personnel

C'est incontestable, la dette de l'armée a fondu depuis que Pieter De Crem (CD&V) a pris ses fonctions de ministre de la Défense en 2007. À cette époque, la dette était encore de 2,195 milliards d'euros. Aujourd'hui, elle n'est plus que de 1,383 milliard.

Des données a priori encourageantes que le SLFP-Défense dénonce néanmoins. *"Le ministre joue avec les chiffres. Il est en train d'opérer des glissements de la dette aux dépens du personnel"*, assure Gilles Van Oosthuijze, dirigeant responsable du syndicat libéral.

IL CITE L'EXEMPLE du *Louise-Marie*. Après son retour d'opération dans l'océan Indien en début d'année, le navire a dû subir un grand entretien. Celui-ci est habituellement effectué par le personnel de bord, qui touche alors des indemnités.

Mais selon le SLFP, pour éviter ces indemnités, l'armée a engagé des entreprises privées. Les frais de personnel ont ainsi glissé vers la case des frais de matériel. *"Ce faisant, le ministre rentre dans ses objectifs."* C'est-à-dire un budget total consacré à 50 % (au lieu de 55-60 %) au personnel, 25 % au matériel et 25 % aux investissements (contre 15 %).

"Mais il y a plus grave, avec des conséquences pour la sécurité des quartiers militaires", reprend M. Van Oosthuijze, faisant référence aux heures supplémentaires prestées par les gardiens.

Ces derniers doivent statutairement être payés pour leurs *heures sup*. Sauf que les caisses sont vides. En échange, ils peuvent récupérer ces heures prestées. Le hic, c'est qu'il y a trop peu de personnel pour les remplacer ! *"Du coup, il est impossible de récupérer les heures, surtout dans le contexte actuel où le niveau de sécurité a été relevé après la mort de Ben Laden. Imaginez ce que cela donnerait dans certaines bases aériennes..."* Référence à la base de Kleine-Brogel où des armes nucléaires américaines sont dissimulées.

LE CONSTAT EST LE MÊME pour le personnel des services de renseignements. *"Depuis 2005, certains ont accumulé près de 1.500 heures supplémentaires !"* Le SLFP a fait ses calculs : environ 185.000 heures de travail n'ont jamais été payées ou récupérées. *"À raison de 19 euros par heure pour un officier ou de 15 euros pour un volontaire, la Défense a une dette de 2,9 millions d'euros envers son personnel !"*

Gilles Van Oosthuijze conclut : *"Le chef de la Défense, le général Charles-Henri Delcour, a raison de dire qu'il n'a pas de solutions. Mais le ministre reste sourd."*

Antoine Clevers

185.000

C'est le total des heures de travail prestées par le personnel et qui n'ont jamais été payées ou récupérées

La Défense est dans l'incapacité de payer les heures supplémentaires prestées par son personnel, et ce, depuis 6 ans. © BORTELS

Des décès évitables ?

BRUXELLES Des décès auraient-ils pu être évités à l'armée ? C'est en substance ce que pense le colonel Marc Lemmens, médecin inspecteur du travail à la Défense. La règle est claire en Belgique. Chaque entreprise, quelle qu'elle soit, est soumise à la législation sur le bien-être au travail et la médecine du travail. L'armée ne fait pas exception. Le constat de Marc Lemmens est pourtant sans appel : la Défense bafoue les lois en la matière ! La *DH* avait déjà relayé les craintes du colonel (voir le 12/2).

Nous sommes en mesure, à présent, de dévoiler le contenu d'une note interne rédigée par ses soins le 8 février dernier. *"La Défense justifie le non-respect de ces législations par l'existence même de la législation médico-militaire, le plus souvent antérieure aux lois sur la médecine du travail, mais elle n'a pas demandé de dérogations légales"* à cet égard, écrit-il. Concrètement, Marc Lemmens estime, entre autres, que l'inspection médicale ne peut pas *"agir de façon indépendante"* à l'armée. *"La Défense refuse régulièrement des décisions d'inaptitude prises par le médecin du travail sous le prétexte que le profil médical chiffré n'est pas encore assez mauvais !"* Le colonel parle de *"dérives"* aux conséquences parfois graves puisque, dans certains cas, *"la législation médico-militaire rend les militaires inaptes à leur fonction"*.

Des soldats se seraient notamment soustraits aux examens médicaux et auraient été victimes d'accidents cardio-vasculaires lors d'activités sportives imposées.

A. C.

POLITIQUE CHEVETOGNE

Milquet: "C'est une analyse PSYCHIATRIQUE ?"

Interrogée sur la gestion de son parti, Joëlle Milquet met fin à une interview

La présidente du CDH Joëlle Milquet a coupé court à une interview d'une journaliste de la RTBF-Télévision qui l'interrogeait samedi à propos de l'atmosphère au sein du parti de plus en plus régulièrement qualifiée dans la presse de *"délétère"*.

Précisons que le CDH organisait samedi au Domaine provincial de Chevetogne, au sud de Namur, une Fête des familles présentée comme un événement interne auquel les médias n'avaient pas été officiellement invités.

ALORS QU'ELLE DOIT transmettre à la fin août le flambeau de la succession à l'actuel ministre wallon Benoît Lutgen, Joëlle Milquet serait, selon certaines sources, mise sur la sellette en interne, d'aucuns lui reprochant une gestion par trop déterminée et chaotique.

Samedi, à Chevetogne, une journaliste de la RTBF a donc souhaité savoir si Joëlle Milquet se retrouvait dans ce portrait d'*"omniprésidente"* avec *"un brin d'autoritarisme"* dépeint ces derniers jours dans certains journaux.

La présidente du CDH s'est alors retirée du champ de la caméra, qui l'a suivie et a continué à enregistrer. *"C'est un sujet sur les familles ou c'est une analyse psychiatrique ?"*, a alors demandé Joëlle Milquet, regrettant que certains croient bon de se fier aux commentaires anonymes de quelques *"lâches"* pour fonder une analyse qui, selon elle, ne correspond en rien à la réalité.

BELGA

Elle a esquivé les questions.

"Vous pouvez interroger l'ensemble des représentants politiques ici, ils vous diront la même chose", a soutenu la présidente du parti.